

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi, 28 octobre 2015 à 19h30 à l'hôtel de ville, située au 2024 route 148, Pontiac, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Brian Middlemiss, maire-suppléant et les conseillers, Nancy Draper-Maxsom, Thomas Howard.

Également présent: M. Benedikt Kuhn, directeur général

Absences motivées: Dr. Jean Amyotte et Inès Pontiroli, conseillers

La séance débute à 19h30.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

James Eggleton

- Présence des conseillers aux sessions
- Accès à l'information

15-10-2557

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Option associés aux coûts supplémentaires – Projet du chemin de la Montagne/pour discussion
4. Mandat abrégé du programme de nettoyage et inspection des conduites d'égouts, secteur Quyon/pour discussion
5. Propriétés à vendre au Parc du Sault-des-Chats pour discussion
6. Autorité portuaire- Désignation d'un représentant
7. Période de question du public
8. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss

Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu

Adoptée

15-10-2558

HUIS CLOS

Proposé par: Thomas Howard

Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'aller en huis clos à 19h35

Adoptée

15-10-2559

RETOUR À L'ASSEMBLÉE

Proposé par: Brian Middlemiss
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU de retourner à l'assemblée à 20h15

Adoptée

15-10-2560

APPROBATION DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES AU CONTRAT DU PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA MONTAGNE – PHASE I

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires au contrat sont à être déboursés afin de réaliser le projet;

CONSIDÉRANT QU'une précision était manquante dans un des articles du devis, ceci relié aux modalités de paiement du matériel pulvérisé à réutiliser;

CONSIDÉRANT QU'au document d'appel d'offres des quantités étaient manquantes puisqu'elles auraient dû être incluses dans le détail non indiqué au devis;

CONSIDÉRANT QUE si l'article avait été rédigé comme prévu, des coûts supplémentaires auraient été déjà inclus dans les prix de soumission;

CONSIDÉRANT QU'une négociation a été conclue et que l'entrepreneur a consenti des crédits afin de prendre en considération la réutilisation des matériaux;

CONSIDÉRANT QU'une négociation fut réalisée, au prix soumis pour le MG-112, l'entrepreneur consent un crédit de 6,00\$ la tonne;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des infrastructures et des travaux publics;

Il est

Proposé par: Thomas Howard
Appuyé par: Brian Middlemiss

IL EST RÉSOLU QUE la conseil approuve les coûts supplémentaires pour un maximum de 101 500\$ pour du MG-112 supplémentaire à prévoir au contrat.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette dépense soit imputée du règlement d'emprunt no. 05-15

Adoptée

15-10-2561

**MANDAT DE NETTOYAGE ET INSPECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUTS DU SECTEUR
QUYON – MANDAT DE GRÉ À GRÉ**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réaliser un plan d'intervention pour notre réseau d'égouts et d'aqueduc afin notamment d'avoir droit aux subventions du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) de 1,7M\$ pour les années 2014-2018;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un nettoyage et des inspections vidéos de nos réseaux d'égouts;

CONSIDÉRANT QU'aucun soumissionnaire n'a soumis de prix pour la réalisation complète du mandat de nettoyage et d'inspection de notre réseau d'égouts lors de notre dernier appel d'offres lancé en septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE nous avons négocié avec l'entreprise Clear Water Works Inc et que nous avons convenu de réaliser un programme partiel d'inspection afin de pouvoir présenter un minimum de données au MAMOT dans le but de faire approuver le plan d'intervention. Ce dernier approuvé nous donnera accès à la subvention du programme TECQ;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à 20% du montant provenant du TECQ peut être utilisé ailleurs sur le territoire de la municipalité, soit pour des projets en voirie ou d'autres projets;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce mandat fournira des données importantes dans l'analyse du potentiel du réseau, à accueillir des projets de développement domiciliaire ainsi que des limites aux transformations possibles au réseau de traitement des eaux usées, notamment en ce qui a trait à la capacité de traitement des boues de fosses, étant donné les problèmes d'infiltration au réseau;

Il est

Proposé par: Nancy draper-Maxsom
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la recommandation du directeur des infrastructures et des travaux publics et accorde un mandat à l'entreprise Clear Water Works inc sur une base horaire pour un montant maximum de 25 000.\$, taxes incluses et soit imputé à même le surplus non affecté.

Adoptée

15-10-2562

PROPRIÉTÉ À VENDRE AU PARC DU SAULT-DES-CHATS

CONSIDÉRANT l'accès à la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT la signification historique et patrimonial du site;

CONSIDÉRANT la projet du parc du Sault-des-Chats

Il est

Proposé par: Thomas Howard
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de mandater le directeur général d'entamer des procédures en vue d'acquérir le terrain, le tout conditionnel à l'approbation du conseil

Adoptée

15-10-2563

AUTORITÉ PORTUAIRE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Il est

Proposé par: Thomas Howard
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité nomme madame Nancy Draper-Maxsom à titre de représentante municipale pour l'autorité portuaire

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

Personne du public n'a de questions

15-10-2564

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h37 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».